



Nouveau portail : lancement le 21 octobre 2024

Prise de rendez-vous en ligne

Situation financière du RREEUL

Assemblée annuelle

## Info RREEUL

3<sup>e</sup> trimestre de 2024

### Nouveau portail : lancement le 21 octobre 2024

Comme annoncé dans le dernier communiqué, le Bureau de la retraite s'apprête à lancer dans les prochains jours le nouveau portail permettant de gérer vos communications du Bureau.

De manière transitoire, le bouton « Mon dossier » permettra d'accéder aux deux portails. Cependant, dans les semaines qui suivent, seul le nouveau portail sera accessible.

Le nouveau portail, SaiAdNet, est administré par les *Services actuariels SAI*, une firme de services-conseils québécoise.

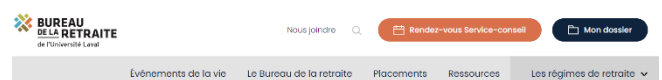
Dans la semaine du 21 octobre, vous recevrez un courriel de SAI ([saiadnet@saiin.qc.ca](mailto:saiadnet@saiin.qc.ca)) contenant les informations nécessaires pour effectuer votre première connexion et de créer votre mot de

passer. Vous devrez réaliser cette étape lors de votre première connexion, car il n'y aura pas de migration des codes d'accès de l'ancien portail. Nous vous conseillons de procéder dans les meilleurs délais.

Toutefois, il est important de noter que l'ancien portail ne sera plus mis à jour et que celui-ci devrait être désactivé à la fin du mois de novembre. À partir du 21 octobre, tous les documents déposés par le BR seront uniquement accessibles sur le nouveau portail.

### Prise de rendez-vous en ligne

Il est maintenant possible de réserver soi-même une période de temps avec le personnel du BR. Sur la page d'accueil du site Web, il suffit de cliquer sur « Rendez-vous Service-conseil ».



Vous pourrez alors sélectionner des services particuliers et, alors, des dates vous seront proposées. Pour certains services, il est aussi possible de choisir la personne que vous désirez rencontrer.

Pour une rencontre en présentiel, il faut toutefois contacter le Bureau par téléphone ou par courriel.

## Situation financière du RREEUL

Au début du mois de septembre, le Comité de retraite a reçu de l'actuaire du Régime une estimation de la situation financière du RREEUL au 31 décembre 2023. Compte tenu d'une légère dégradation du bilan du Volet antérieur et compte tenu que des cotisations additionnelles auraient été nécessaires, il fut convenu de ne pas déposer une évaluation actuarielle à cette date. Cela est conforme à ce que dicte la Politique de financement du RREEUL.

C'est donc dire que pour l'année 2025, le niveau des cotisations demeure le même qu'en 2024 soit :

Cotisation 8,82 % du salaire jusqu'au MGA  
salariale et 10,32 % de l'excédent

Cotisation 8,82 % du salaire jusqu'au MGA  
patronale et 10,32 % de l'excédent

Le MGA représente le maximum des gains admissibles aux fins de la cotisation au Régime des rentes du Québec. Pour 2024, le MGA est de 68 500 \$ et il sera indexé pour l'année 2025.

Par ailleurs, l'actuaire a évalué le degré de solvabilité de chacun des volets au 31 décembre

2023, la législation voulant que cette évaluation soit faite au moins une fois par année. Le tableau suivant illustre les degrés des deux volets et leur évolution au cours des dernières années.

### Degré de solvabilité des volets

(au 31 décembre de chaque année)

|                 | 2020   | 2021   | 2022   | 2023          |
|-----------------|--------|--------|--------|---------------|
| Volet antérieur | 69,9 % | 73,2 % | 74,9 % | <b>76,5 %</b> |
| Second volet    | 82,3 % | 88,6 % | 89,2 % | <b>95,7 %</b> |

L'amélioration continue depuis 2020 s'explique par des rendements supérieurs sur la période, la hausse des taux d'intérêt et, spécifiquement pour le SV, par les cotisations additionnelles (cotisations de stabilisation).

Le degré de solvabilité est utilisé lors du paiement d'une prestation avant la retraite. Ainsi, le RREEUL verse maintenant 76,5 % des droits du VA et 95,7 % des droits du SV pour une personne qui décide de recevoir le paiement forfaitaire de ses droits. Si cette personne décide plutôt de laisser ses droits dans le RREEUL et de recevoir ultérieurement une rente, celle-ci sera versée à 100 %.

## Assemblée annuelle

Le Régime de retraite a tenu son assemblée annuelle le 24 septembre dernier. Le document de présentation ainsi que l'enregistrement sont disponibles sur le [site Web](#) du RREEUL.

Publié en septembre 2024.